

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise en œuvre des travaux prévus aux axes 6 (ralentissement des écoulements) et 7 (gestion des ouvrages de protection hydraulique) du premier PAPI Madon. Il sera suivi d'un second PAPI afin de mettre en œuvre la totalité du programme d'actions validé par la Commission Mixte Inondation le 5 juillet 2018.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPTB Meurthe Madon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bertrand KLING, président de l'EPTB Meurthe Madon

RCS / SIRET

2 0 0 0 2 8 6 2 9 0 0 0 1 8

Forme juridique

Syndicat mixte ouvert

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker	Rubriques IOTA potentiellement concernées : 3.1.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.5.0 - 3.2.2.0 - 3.2.3.0 - 3.2.5.0 - 3.2.6.0
Sous catégories des projets soumis à examen au cas par cas : a, e et f	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Actions relevant de l'axe 6 du PAPI Madon :

- Mettre en œuvre une zone de ralentissement dynamique des crues (barrage de classe C a priori) à Maroncourt (88)
- Créer un chenal de crue et reméandrer le Madon à Mirecourt (88)
- Créer deux annexes hydrauliques en amont d'Haroué (54)
- Reméandrer le Madon sur la commune de Lerrain (88)
- Araser le groupe d'ouvrages (seuils) de Ceintrey-Voinémont (54)

Actions relevant de l'axe 7 du PAPI Madon :

- Mettre en œuvre une digue en terre et modifier localement le tracé du Madon sur la commune de Maroncourt (88)
- Mettre en œuvre un mur de protection au droit de l'usine Ekipa à Mattaincourt (88)
- En période de crue uniquement, fermer hydrauliquement un ruisseau sur la commune de Pierreville (54)
- Mettre en œuvre une digue en terre et, en période de crue uniquement, fermer temporairement la traversée d'un ruisseau sur la commune de Bainville-sur-Madon (54)

4.2 Objectifs du projet

Gérer globalement le bassin versant du Madon en alliant des actions de prévention des inondations et des actions pour la reconquête du milieu naturel.

Objectifs :

- Réduire la vulnérabilité du territoire
- Gérer le risque inondation sur le territoire
- Protéger les secteurs à enjeux prioritaires
- Redonner aux cours d'eau leurs fonctionnalités naturelles

Le projet est compatible avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Rhin (PGRI) et le SDAGE 2016-2021.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Terrassements - élévation d'ouvrages hydrauliques, de digues et accessoirement d'ouvrages en béton armé

L'ensemble des travaux sera réalisé sur 5 ans (2019-2024). Le phasage détaillé est directement lié aux investigations complémentaires à réaliser, aux éventuelles contraintes foncières et aux délais inhérents à l'obtention des autorisations administratives. Le phasage sera impérativement établi de manière à ne pas générer de surinondation locale, même temporaire.

Les travaux ayant potentiellement un impact environnemental seront systématiquement réalisés durant les périodes les plus favorables.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Hors période de crise, l'exploitation sera assurée par l'EPTB en régie ou externalisée auprès d'entreprises spécialisées. La totalité des ouvrages sont des ouvrages passifs, sans électromécanique ou automatisme. Leur exploitation est donc limitée à leur entretien courant et à vérifier leur fiabilité (contrôle de structure) conformément au décret digue (Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015).

En période de crise :

- Les aménagements ayant un effet de protection à l'échelle communale relèvent du pouvoir de police du maire.
- Dans le cas où l'effet de protection serait supra-communal (ZRDC), la gestion relève de l'EPTB.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
ZRDC de Maroncourt : digue de 5 m de haut et 500 m de long, volume 0.8 Mm3	
Mirecourt, Haroué et Pierreville : à préciser par la maîtrise d'œuvre	
Reméandrage à Lerrain : longueur 460 m, emprise de 8 à 10 m de large	
Ouvrages à Ceintrey/Voinémont : 1 vannage, 2 seuils et 2 seuils latéraux	
Digue à Maroncourt : longueur 180 ml, hauteur 0.5 m	
Mur à Mattaincourt : longueur 140 ml, hauteur 0.6 m	
Digue à Bainville-sur-Madon : longueur 120 ml, hauteur 0.5 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Bassin versant du Madon

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques aménagements (cf. annexe 7) : - Annexes hydrauliques à Haroué, permettant un stockage temporaire d'eau, ainsi que la création de zones humides et zones de frayères - Arasement de seuils à Ceintrey/Voinémont, permettant l'abaissement de la ligne d'eau et le rétablissement de la continuité écologique
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les annexes hydrauliques à Haroué sont situées dans un site classé (voir annexe 7).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de connaissance à ce stade d'avancement du dossier.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lerrain : PPRN Inondations Madon Amont approuvé le 24/03/2010 Maroncourt, Mirecourt, Mattaincourt : PPRN Inondations Madon Centre approuvé le 29/08/2008 Haroué, Pierreville, Bainville-sur-Madon, Ceintrey, Voinémont : PPRN Inondations approuvé le 31/05/2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aval du chenal de crue de Mirecourt est situé à proximité immédiate de la manufacture vosgienne de meubles, au droit de la D166.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de connaissance à ce stade du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques aménagements (cf. annexe 7) : - Annexes hydrauliques à Haroué : à 200 m - Arasement de seuils à Ceintrey/Voinémont : dans un site Natura 2000 - Aménagements à Pierreville et Bainville-sur-Madon : en limite
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les réalisations des études géotechniques permettront de répondre à cette demande.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement ponctuellement. Des mesures seront prévues pour éviter, réduire et compenser.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Très peu d'espèces sont a priori concernées par la nature des aménagements. Une étude spécifique et détaillée sera réalisée et toutes les mesures permettant de réduire au maximum les impacts seront mises en œuvre. Par ailleurs, les travaux de restauration de la continuité écologique envisagés à Ceintrey/Voinémont répondent pleinement à l'objectif de la fiche action "Mise en œuvre d'un programme de restauration hydromorphologique du Madon et du Brenon" du DOCOB.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise au sol de la digue de la ZRDC : 500 m de long x 36 m de large dans une zone de prairie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à réduire le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de digues et de la ZRDC implique la modification du paysage. Les digues seront enherbées; l'impact sur le paysage sera donc très limité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification temporaire de pratiques agricoles, en cas de crue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 8.

En première approche, c'est la ZRDC qui pourrait avoir le plus d'impacts environnementaux, les autres aménagements sont soit dans des zones très anthropisées soit ils ont un double objectif de réduction de l'aléa inondation et d'amélioration de la qualité des milieux. En dehors des périodes de crues, la ZRDC n'aura aucun impact sur le cours d'eau. La circulation des espèces aquatiques sera toujours assurée, et celle des espèces terrestres pourra se faire soit en passant par-dessus la digue soit en la contournant.

La construction de la ZRDC sera également accompagnée de la renaturation de deux petits affluents en rive gauche du Madon à hauteur de Maroncourt. Des études naturalistes sont prévues sur le site afin d'adapter le projet et la réalisation des travaux pour que les impacts soient le plus limités possible.

De façon plus globale, l'ensemble du PAPI Madon se veut être un projet qui concilie prévention des inondations et préservation, voire amélioration, du milieu naturel. Ainsi, le PAPI prévoit la réalisation d'un inventaire des zones humides et des haies bocagères à l'échelle du bassin versant, ceci afin de prendre les mesures nécessaires à leur protection.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : sites remarquables à proximité des aménagements du PAPI
Annexe 8 : mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nancy

le, 6 novembre 2018

Signature

Le président de l'EPTB Meurthe Madon

Bertrand KLING



